

# TCA

## Formation complémentaire aux modules 11.2.3.8 à 11.2.3.10 permettant d'obtenir le titre de circulation aéroportuaire

3 heures 30

### Public concerné

1. Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage;
2. Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/filtrage correspondantes;
3. Connaissance des cartes d'identification aéroportuaires utilisées dans cet aéroport;
4. Connaissance des procédures de notification;
5. Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.

### Objectifs de la formation

1. Comprendre l'importance de l'identification des marchandises dangereuses.
2. Identifier les marchandises dangereuses par rapport à leurs critères et à leurs étiquettes.
3. Reconnaître les marchandises dangereuses non déclarées.
4. Identifier les produits et articles dangereux acceptables au transport aérien par les passagers et les membres d'équipage.
5. Appliquer les mesures d'urgences en cas d'incident avec les matières dangereuses

## Programme

1. Les actes de malveillance dans l'histoire du transport aérien
2. L'organisation et les objectifs des mesures de sûreté
3. Les principales dispositions réglementaires
4. Les dispositions légales applicables
5. Les incidents liés à la sûreté
6. Les situations anormales

### Le + camas

- + Méthode pédagogique active et innovante permettant aux apprenants d'être acteurs de la formation
- + Formateurs professionnels du métier pour vous apporter une réelle expertise
- + Des formations complètes sur les plans théorique et pratique.

### Numéro d'autorisation

N° d'autorisation d'exercice CNAPS : Remire-Montjoly FOR-973-2023-06-14-20180585849; Le Lamentin FOR-972-2026-11-19-20210586599; Wasquehal FOR-059-2026-11-08-20210585036; Pusignan FOR-069-2027-01-19-20210590823; Marignane FOR-013-2026-10-14-20210582258; Nice FOR-006-2026-10-14-20210582285; Pointe-à-Pitre FOR-971-2026-11-19-20210586598; Blagnac POR-031-2026-12-03-20210587238; Rungis FOR-094-2023-04-12-20180587609; Sainte-Marie FOR-974-2023-07-30-20180663194; Mamoudzou FOR-973-2023-07-30-20180663202; Tremblay-en-France FOR-093-2027-04-27-20220611151; Saint Herblain FOR-044-2023-07-04-20180636006